

DIVERS

**AVIS DE DECLARATION D'UNE
SUCCESSION
A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET
AUPRES DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AMIENS**

Par déclaration en date du 4 avril 2024 faite au greffe du Tribunal judiciaire d'Amiens, sous le n° RG : 24/01303 Madame Laura DELSARTE née le 26 Janvier 1989 à ABEVILLE demeurant 26 Chemin de la Grande Fontaine 83560 SAINT MARTIN, exerçant la profession d'opératrice logistique, en la qualité d'héritière légale a déclaré accepter à concurrence de l'actif net la succession de **Mme Bernadette Henriette Laurence DELCOURT** Veuve de Monsieur Marcel DELSARTE demeurant à RUE (80120), EHPAD CHIBS rue du 8 Mai 1945, décédée le 7 octobre 2022 à RANG DU FLIERS (62180) ou elle se trouvait momentanément.

L'inventaire prévu par les articles 789 et suivants du code civil sera établi par Me Marie VERDIER, notaire associée de la SELARL Marie VERDIER et Karine TONDELLIER -BOVIN, notaires associés titulaire d'un office notarial dont le siège est à CRECY- EN- PONTHEU (Somme), chargée de régler cette succession. Cet inventaire sera déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Amiens, dans les délais légaux par M^e VERDIER et qui sera aussi chargé de procéder à la publicité dans un journal d'annonces légale.

La déclarante a élu domicile à l'adresse suivante : Mme Laura DELSARTE demeurant 26 Chemin de la Grande Fontaine 83560 SAINT MARTIN.

Tout créancier devra notifier leurs créances par acte extra judiciaire, à l'adresse du domicile élu.

Pour avis.

91235029

**Etude de M^e Maxime CAPPE-
LAERE**
Notaire à ALBERT
11 rue Hoche



TESTAMENT OLOGRAPHE

Suivant testament olographe en date du 14 novembre 2008, Madame **Yvonne RUIZ**, demeurant à MEAULTE (80300) 12 rue de Moreuil, née le 9 mars 1929 à 33650 SAUCATS, décédée le 27 décembre 2022 (80), à PERONNE, veuve de Monsieur Cléto SALINA. A consenti plusieurs legs universels. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Jeanne DESMIS Notaire au sein d'un office notarial à ALBERT (80300) 11 rue Hoche, le 2 avril 2024, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine. Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : M^e Jeanne DESMIS Notaire à ALBERT référence CRPCEN : 80095, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AMIENS de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession Pour avis : Le Notaire.

91233362

AVIS ADMINISTRATIFS

COMMUNE D'ALLAINES-FEUILLAUCOURT 80200

VACANCE D'UN TERRAIN

L'immeuble cadastré AC 101 (rue Verte) n'a plus de propriétaire connu, les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans. Par conséquent, la procédure d'appréhension dudit bien par la commune, prévu par l'article L1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques et dès lors mis en oeuvre par arrêté en date du 30 mai 2022.

Toute personne pouvant informer la commune sur des ayants droits est priée de prendre contact au 03.22.84.34.63 - mairie.allaines-feuillaucourt@wanadoo.fr

91235231

PREFECTURE DE LA SOMME



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2024, il est procédé du lundi 6 mai 2024 au mercredi 5 juin 2024 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la chambre de commerce et d'industrie Amiens-Picardie, en vue de réaliser les aménagements nécessaires pour gérer quantitativement et qualitativement les eaux pluviales issues des voies de dessertes du projet de ZAC Jules Verne 2 à BOVES, GLISY et BLANGY-TRONVILLE.

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête peut être consulté par le public :
- sur support papier, dans les mairies de BOVES, GLISY et BLANGY-TRONVILLE, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci (- sous réserve - pour la mairie de BOVES, le lundi de 9 H à 12 H et de 14 H 30 à 19 H, le mardi, jeudi et vendredi de 9 H à 12 H et de 14 H 30 à 17 H, le mercredi de 9 H à 12 H - pour la mairie de GLISY, du lundi au jeudi de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H et le vendredi de 8 H 30 à 12 H - pour la mairie de BLANGY-TRONVILLE du lundi au vendredi de 9 H à 10 H et de 16 H à 17 H, fermé le mercredi) ;
- sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques/La-police-de-l-eau/Suivi-des-dossiers-d-autorisations/Enquetes-autorisations-2024>) ou sur un poste informatique mis à sa disposition au Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique à la préfecture d'Amiens (consultation du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures). Pendant cette même période, les observations et propositions du public peuvent :

- être formulées sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- être adressées, par correspondance, à la commissaire-enquêtrice en mairie de BOVES (80440), siège de l'enquête où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais ;
- être transmises par courrier électronique, d'une taille maximale de 50 Mo, à l'adresse suivante : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr, en précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du mé. Elles seront accessibles sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques/La-police-de-l-eau/Suivi-des-dossiers-d-autorisations/Enquetes-autorisations-2024>) dans les meilleurs délais. Les observations seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

AVIS ADMINISTRATIFS



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**DANS LE CADRE
D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION
DE PROJET PORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DU PAYS HAMOIS ET DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'HOMBLEUX**

Par arrêté en date du 28/02/2024, le Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme a ordonné l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de la déclaration de projet concernant la restructuration de la Friche Saint Louis Sucre sur Eppeville, Ham et Hombleux entraînant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme du Pays Hamois et du Plan Local d'Urbanisme d'Hombleux.

L'Enquête publique se déroulera du jeudi 2 mai 2024 à 9 h 00 jusqu'au lundi 3 juin 2024 à 17 h 00.

À cet effet, le président du tribunal administratif d'AMIENS a désigné Monsieur Guy MARTINS en qualité de commissaire enquêteur. Le siège de l'enquête est fixé au siège de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme (106 rue du Maréchal Leclerc à EPPEVILLE). Le dossier sera disponible en Mairie de HAM (7 Place de l'Hôtel de Ville à HAM), EPPEVILLE (105 Rue du Maréchal Leclerc à EPPEVILLE), et HOMBLEUX (3 rue de l'Eglise à HOMBLEUX) du 07/09/2022 au 06/10/2022 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté en mairie de HOMBLEUX, HAM, EPPEVILLE, et sur le site internet suivant : www.estdelasomme.fr. Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux heures et lieux suivants :

- Le jeudi 2 mai 2024 de 9 h à 12 h à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, 106 rue du Maréchal Leclerc - 80400 EPPEVILLE
- Le vendredi 10 Mai 2024 de 14h à 17 h à la Mairie d'Hombleux, 3 rue de l'Eglise - 80400 HOMBLEUX
- Le jeudi 16 mai 2024 de 9 h à 12 h à la Mairie de HAM - 7 place de l'Hôtel de Ville - 80400 HAM
- Le mercredi 29 mai 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 à la Mairie d'EPPEVILLE, 105 rue du Maréchal Leclerc - 80400 EPPEVILLE
- Le lundi 3 juin de 14 h 00 à 17 h 00 à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, 106 Rue du Maréchal Leclerc - 80400 EPPEVILLE

Les observations peuvent également être adressées (à l'attention du commissaire enquêteur) à l'adresse mail suivante : enquetepublique@estdelasomme.fr ainsi que par courrier postal adressé à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, ainsi que sur le registre d'enquête dématérialisée à l'adresse ci-après : <https://participation.proxiterritoires.fr/declaration-de-projet-eppeville-ham-hombleux>

L'avis d'enquête publique est affiché dans les Mairies de HAM, EPPEVILLE, HOMBLEUX ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus. Au terme de l'enquête, le Plan Local du Pays Hamois et du Plan Local d'Urbanisme d'HOMBLEUX seront approuvés par délibération du conseil communautaire.

91222361

UNE ANNONCE À PUBLIER DANS UNE AUTRE RÉGION ?

Notre service ANNONCES LÉGALES

la fera paraître dans les meilleures conditions de délais et de sécurité,
grâce à un réseau de correspondants spécialisés.

Madame Dolorès RACINE, contrôleuse principale à la trésorerie EPSMS - EHPAD Somme, est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice pour mener l'enquête susvisée. En cas d'empêchement, elle sera suppléée par M. Erich LECLERCQ, commandant de gendarmerie en retraite. La commissaire-enquêtrice se tient à la disposition du public :

- à la mairie de BOVES (siège de l'enquête) :
- le lundi 6 mai 2024 de 9 h à 12 h ;
- le samedi 25 mai 2024 de 9 h à 12 h ;
- le mercredi 5 juin 2024 de 9 h à 12 h ;
- à la mairie de GLISY :
- le jeudi 16 mai 2024 de 9 h à 12 h ;
- à la mairie de BLANGY-TRONVILLE :
- le mercredi 15 mai 2024 de 17 h à 20 h.

Le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, dans les mairies de BOVES, GLISY et BLANGY-TRONVILLE, ainsi qu'à la préfecture de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles - bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80020 AMIENS CEDEX 9) ;
- sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques/La-police-de-l-eau/Suivi-des-dossiers-d-autorisations/Enquetes-autorisations-2024>).

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès du préfet de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles - bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80020 AMIENS CEDEX 9).

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la chambre de commerce et d'industrie Amiens Picardie, représentée par son président (polejulesverne@amiens-picardie.cci.fr), aux coordonnées suivantes : 6 boulevard de Belfort - CS 73902 - 80039 AMIENS cedex 1. Le présent avis est consultable sur le site Internet de la préfecture, à l'adresse suivante : <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques/La-police-de-l-eau/Suivi-des-dossiers-d-autorisations/Enquetes-autorisations-2024>. Il est également affiché aux portes des mairies concernées : BOVES, GLISY et BLANGY-TRONVILLE. La décision de délivrer l'autorisation environnementale ou de refuser cette autorisation relève de la compétence du préfet de la Somme.

Amiens, le 29 mars 2024
Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe au chef de bureau
signé : Caroline DESCAMPS

91232889